





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-108**

Séance publique du

31 mars 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1105378-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACCORD CADRE DE TRAVAUX - TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, DE
MAINTENANCE ET DE RENFORCEMENT DES RESEAUX ET GALERIES D'EAUX PLUVIALES.
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET SIGNATURE**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESE à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHAZEAU Maurice

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ACCORD CADRE DE TRAVAUX - TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, DE MAINTENANCE ET DE RENFORCEMENT DES RESEAUX ET GALERIES D'EAUX PLUVIALES. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET SIGNATURE -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix en Provence souhaite renouveler les marchés de Travaux N°A13043 (lot N° 1) et A13044 (Lot N°2) arrivant à expiration le 14 juillet 2017. :

- Le marché A13043 dont la société Réseaux et Travaux Publics SAS est l'actuel titulaire a pour objet la réalisation de travaux de grosses réparations, de maintenance et de renforcement des réseaux d'eaux pluviales.
- Le marché A13044 dont la société GUIGUES est l'actuel titulaire a pour objet la réalisation de travaux de grosses réparations, de maintenance et de renforcement des galeries d'eaux pluviales.

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La ville souhaite conclure un accord-cadre avec un opérateur économique (article 4 – ordonnance du 23 juillet 2015).

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins conformément à l'article 78 et dans les conditions fixées à l'article 80 du décret susvisé.

La technique particulière d'achat est celle d'un accord cadre mono attributaire dans les conditions des articles 78 et 80 dudit Décret, comportant les seuils annuels minimum et maximum suivants :

- Lot 1 : Réseaux d'eaux pluviales : pas de seuil minimum-seuil maximum : 1 600 000 € HT
- Lot 2 : Galeries d'eaux pluviales : pas de seuil minimum-seuil maximum : 800 000 € HT

Le montant prévisionnel des dépenses annuelles pour chaque lot est estimé au seuil maximum de chaque lot.

Le marché est conclu pour une période initiale de un an à compter de sa notification jusqu'au 15 juillet 2018.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 an(s), sans que ce délai ne puisse excéder le 15 juillet 2021.

Pour l'ensemble des lots, les critères de sélection des offres sont les suivants :

- Critère 1 : le prix pour 60 points
- Critère 2 : la valeur technique pour 40 points

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir, en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer, la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'accord cadre mono-attributaire ayant pour objet les travaux de grosses réparations, de maintenance et de renforcement des réseaux et galeries d'eaux pluviales de la ville d'Aix en Provence,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer l'accord cadre relatif aux travaux de grosses réparations, de maintenance et de renforcement des réseaux et galeries d'eaux pluviales de la ville d'Aix en Provence, pour les montants indiqués ci-dessus ainsi que ses reconductions éventuelles et tous documents s'y rapportant, avec la/les société(s) qui sera(ont) retenue(s) ultérieurement en fin de procédure par la Commission d'Appel d'Offres,

- **DIRE QUE** la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits aux imputations budgétaires suivantes :

- Lot n° 1 :

- Budget 03 : 61528-011 Entretien biens immobiliers (Fonctionnement)
- Budget 01 : 811 21532 908 Travaux globalisés confortement (Investissement)
 - 811 615232 928 Travaux globalisés confortement (Fonctionnement)
 - 811 21532 908 Pluvial (Investissement)
 - 811 21532 908 Travaux voirie et réseaux
 - 824 21532 908 Plan Campus (Investissement)
 - 824 21532 908 ANRU (Investissement)

- Lot n° 2 :

- Budget 03 : 2138-21 Travaux sur galerie (Investissement)
- 61528-011 Entretien biens immobiliers (Fonctionnement)

DL.2017-108 - ACCORD CADRE DE TRAVAUX - TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS,
DE MAINTENANCE ET DE RENFORCEMENT DES RESEAUX ET GALERIES D'EAUX
PLUVIALES. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET SIGNATURE -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»